

REGLEMENT DES INTERCLUBS JEUNES DU RHONE – LYON METROPOLE 2019

Article 1

Le Championnat Départemental Interclubs Jeunes oppose les équipes des clubs appartenant au Comité De Badminton Rhône – Lyon Métropole.

La compétition se déroulera en mini-championnat avec deux classements :

- un classement par catégorie d'âge (benjamin, minime et cadet)
- un classement global par club

Article 2

A l'issue du championnat, l'équipe remportant le classement global est déclarée « championne de département » et est récompensée par un trophée.

Les équipes remportant les différentes catégories se verront remettre des médailles individuelles.

Article 3

Un club peut présenter au maximum deux équipes par catégorie.

Article 4

Avant le 1^{er} mai 2019, chaque club doit faire parvenir au Comité De Badminton Rhône – Lyon Métropole la liste des joueurs et joueuses titulaires qui participeront au Championnat Départemental Interclubs Jeunes (formulaire FIJ). Les joueurs figurant sur les formulaires devront réellement être ceux qui joueront le week-end même. Tout joueur préalablement inscrit sur la déclaration et n'étant pas présent lors de la compétition devra fournir un justificatif sous peine d'être suspendu deux mois.

Article 5

Un joueur ne peut pas s'inscrire dans deux catégories différentes.

Un joueur ne peut pas disputer plus de deux matchs par rencontre.

Article 6

Le capitaine de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe à la table de marque 15 minutes avant le début de chaque rencontre. L'ordre des matchs est déterminé par la table de marque après consultation des deux capitaines.

Article 7

Lors d'une rencontre, la table de marque peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur qualifié conformément au règlement, à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match. Si l'équipe n'a pas de joueur remplaçant pour les rencontres suivantes, les rencontres peuvent néanmoins se disputer, le match non joué étant compté comme forfait.

Article 8

Le Championnat Départemental Interclubs Jeunes 2019 se déroulera le samedi 11 et dimanche 12 mai à Oullins.

L'équipe hôte met à disposition un gymnase et une restauration rapide. Elle est également responsable de l'organisation sportive (tenue de la table de marque, envoi des résultats au Comité...).

Tous les matchs se jouent en volants plumes.

Article 9

Chaque rencontre de chaque mini-championnat (benjamin, minime et cadet) consiste en 5 matchs, à savoir :

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 1 double homme
- 1 double dame
- 1 double mixte

Chaque équipe doit présenter au minimum deux garçons et deux filles par catégorie pour éviter un forfait général.

Entre 3 et 5 équipes inscrites dans une catégorie : poule unique le dimanche.

Au-delà de 5 équipes, deux tours de poule : les équipes les moins bien classées jouent un 1^{er} tour en poule le samedi, les mieux classées sont directement qualifiées pour le 2^e tour se jouant le dimanche et sont rejointes par des équipes se qualifiant sur le 1^{er} tour.

Si les deux capitaines sont d'accord, il est possible de ne pas jouer des rencontres du samedi sans enjeu pour le classement final.

Configuration des tours en fonction du nombre d'équipes inscrites :

Nombre d'équipes	1 ^{er} tour (samedi)	2 ^e tour (dimanche)
3		Poule unique
4		Poule unique
5	Poule unique (2 tours)	Poule unique (3 tours)
6	Poule de 3, le 1 ^{er} premier qualifié pour le 2 ^e tour	Poule de 4 avec 3 qualifiés directs
7	Poule de 4, le premier qualifié pour le 2 ^e tour	Poule de 4 avec 3 qualifiés directs
8	2 poules de 3, les premiers de chaque poule qualifiés pour le 2 ^e tour	Poule de 4 avec 2 qualifiés directs
9	1 poule de 3 et 1 poule de 4, les premiers de chaque poule qualifiés pour le 2 ^e tour	Poule de 4 avec 2 qualifiés directs
10	2 poules de 3, les premiers de chaque poule qualifiés pour le 2 ^e tour	2 poules de 3 avec 4 qualifiés directs
11	1 poule de 3 et 1 poule de 4, les premiers de chaque poule qualifiés pour le 2 ^e tour	2 poules de 3 avec 4 qualifiés directs
12	2 poules de 4, les premiers de chaque poule qualifiés pour le 2 ^e tour	2 poules de 3 avec 4 qualifiés directs
13	3 poules de 3, les premiers de chaque poule qualifiés pour le 2 ^e tour	1 poule de 3 et 1 poule de 4 avec 4 qualifiés directs
14	2 poules de 3 et 1 poule de 4, les premiers de chaque poule + le 2 ^e de la poule de 4 qualifiés pour le 2 ^e tour	2 poules de 4 avec 4 qualifiés directs

Le barème suivant est appliqué pour estimer la valeur d'une équipe.

N1	13 points
N2	12 points
N3	11 points
R4	10 points
R5	9 points
R6	8 points

D7	7 points
D8	6 points
D9	5 points
P10	4 points
P11	3 points
P12	2 points
NC	1 point

La valeur de l'équipe d'un club s'apprécie selon le même barème en tenant compte des deux joueurs les mieux classés et des deux joueuses les mieux classées.

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur(se) est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) est le mieux classé(e).

Article 10

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :

Victoire	:	+1 point
Défaite	:	0 point
Forfait suite à une blessure	:	- 1 point

Tous les matchs doivent être joués.

Article 11

Dans chaque catégorie, le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

Victoire	:	+ 3 points
Défaite	:	+ 1 point
Forfait	:	0 point

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction du nombre de matchs gagnés et, si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la (ou des) rencontre(s) les ayant opposés.

Article 12

Calcul du classement global :

- chaque équipe se voit attribuer les points suivants : 1^{er} : 20 pts, 2^e : 12 pts, 3^e : 8 pts, 4^e : 4 pts, 5^e et au-delà : 1pt. Si un club présente deux équipes dans une catégorie, ne sera pris en compte seulement l'équipe ayant eu le meilleur résultat.

- le classement global prendra en compte le total des points du club dans chaque catégorie.

En cas d'égalité entre plusieurs clubs, on retiendra le meilleur résultat de l'équipe inscrite dans la plus jeune catégorie.

Article 13

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 21-0, 21-0.

Article 14

Les réclamations éventuelles doivent être signalées à la table de marque et notées sur la feuille de rencontre ou envoyées par écrit au Comité de Badminton Rhône – Lyon Métropole dans les 5 jours suivant la compétition.